

**Procès verbal de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du 16 mai 2014 à 20h00 à la salle polyvalente du Bailleul**

Les adhérents de l'association Familles Rurales du Bailleul sont réunis en Assemblée générale Extraordinaire le 16 mai 2014 à 20 heures sur convocation de la présidente en date du 7 mai 2014.

L'ordre du jour est le suivant :

- Modification du nombre de personnes composant le Conseil d'administration

L'assemblée générale représente 36 Personnes présentes. L'association compte 51 adhérents pour l'année 2013. Le quorum de 50% est donc atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

La proposition faite aux adhérents est de modifier l'article 16 des statuts et de préciser ce qui suit :

« Le conseil d'administration composé de 6 membres au moins et de 24 membres au plus porte la responsabilité du fonctionnement de l'association. »

Cette proposition est soumise au vote et adopté à l'unanimité.

Après avoir remercié l'Assemblée de sa participation, la Présidente déclare close l'Assemblée générale extraordinaire à 20h15.

Fait à Le Bailleul, le 16 mai 2014

La présidente

Le trésorier

La secrétaire